

ALPES DU SUD

Tests osseux : les deux députés veulent un encadrement plus précis



Joël Giraud et Delphine Bagarry sont opposés à l'utilisation des tests osseux pour déterminer l'âge des migrants. Photo illustration Le DL/V.O.

Après la validation par le Conseil constitutionnel, le 21 mars, des tests osseux pour déterminer l'âge des migrants, les deux parlementaires des Alpes du Sud n'ont pas attendu pour rebondir. Delphine Bagarry, députée des Alpes-de-Haute-Provence et son homologue des Hautes-Alpes, Joël Giraud, tous deux opposés à cette utilisation, ont saisi le secrétaire d'État à la protection de l'enfance Adrien Taquet pour lui faire part d'un certain nombre de propositions. Lesquelles permettraient d'encadrer "plus précisément les modalités d'évaluation de la minorité" et renforcer "des dispositions existantes".

Les deux députés LREM suggèrent notamment la mise en place d'une formation commune des évaluateurs "afin de s'assurer que l'évaluation et la mise à l'abri se fassent de façon équitable sur tout le territoire". Ils proposent que l'évaluation se déroule obligatoirement "dans une langue comprise par l'intéressé". Ils demandent que "le principe de présomption de minorité" préside lors de l'évaluation par les services des départements. Et ce, "tant que la minorité du jeune n'a pas été clairement remise en cause et sa majorité indubitablement avérée".

Les deux parlementaires souhaiteraient qu'un prochain texte de loi consacre ces différentes mesures.